

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



ALLOCUTION DE BIENVENUE DE
L'HONORABLE ALLAN J. MACÉACHEN,
VICE-PREMIER MINISTRE ET
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
À LA RENCONTRE INAUGURALE
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
CONJOINTE CANADA- ASEAN,
OTTAWA,
LE 26 AVRIL 1983

Au nom du Gouvernement du Canada, je voudrais souhaiter la plus cordiale bienvenue aux délégations de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est rassemblées ici aujourd'hui à l'occasion de la réunion inaugurale du Comité mixte de coopération Canada-ASEAN. Je vous souhaite la bienvenue au Canada et à Ottawa et il me fait plaisir de vous accueillir dans l'immeuble Lester B. Pearson. Je sais que votre ordre du jour est très chargé, mais j'espère que vous pourrez prendre quelques moments pour goûter à cet air de vitalité que le printemps amène chaque année avec lui dans la vallée de l'Outaouais.

J'éprouve un sentiment de satisfaction particulière à ouvrir les débats et à vous accueillir ici même aujourd'hui; cet événement est en effet un gage de la maturation des relations entre le Canada et l'ASEAN, processus que j'ai modestement contribué à lancer du temps de mon premier mandat à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai très présent à la mémoire le voyage que j'ai fait en Asie du Sud-Est en 1976 au cours duquel j'ai profité de ma visite à Djakarta pour annoncer que le Canada était désireux d'amorcer un dialogue ouvert avec l'ASEAN. C'est donc pour moi un vif plaisir que d'être associé à un autre jalon du développement des relations du Canada avec l'Association.

Depuis ses débuts en 1977, le dialogue Canada-ASEAN est devenu un élément important du réseau de plus en plus étendu de relations que le Canada entretient avec la région de l'Asie et du Pacifique. Sur le plan politique, nous apprécions hautement les consultations qui se tiennent régulièrement, et tout particulièrement les réunions ministérielles qui suivent la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ASEAN. J'anticipe d'ailleurs le plaisir d'assister à la prochaine réunion, à Bangkok en juin.

Le Canada est intimement associé à l'Asie depuis la Seconde Guerre mondiale; c'est ainsi, par exemple, qu'il a été membre fondateur du Plan Colombo et membre durant une vingtaine d'années des diverses commissions internationales au Vietnam, au Laos et au Cambodge. L'expérience de cette Association, née du souci de préserver la paix et la stabilité dans la région de l'Asie et du Pacifique, a montré que le Canada peut apporter sa contribution la plus positive en aidant les gouvernements de la région, tant individuellement

que collectivement, à mieux répondre aux besoins de développement de leurs populations. Ce faisant, le Canada contribuerait à la croissance économique et au mieux-être social, les fondements mêmes de la stabilité politique.

Depuis la création de l'ASEAN il y a près de seize ans, nous avons été impressionnés par sa croissance non seulement en tant que moteur du progrès économique et social, mais aussi en tant que facteur important de paix et de stabilité. Ce rôle est devenu particulièrement évident durant les années qui ont suivi les victoires communistes en Indochine et plus particulièrement encore depuis l'occupation vietnamienne du Cambodge. La volonté commune manifestée par les pays membres de l'ASEAN de relever ces défis a mérité à l'Association le respect et l'appui de la communauté internationale dans son ensemble.

Convaincu, donc, de la contribution que l'ASEAN peut elle-même apporter à la paix et au développement dans la région, le Canada maintient son engagement en faveur d'une coopération économique accrue avec l'Association. Cet engagement s'est d'ailleurs concrétisé avec l'Accord de coopération économique que le Canada et les pays membres de l'ASEAN ont signé le 25 septembre 1981 et qui est entré en vigueur l'an dernier. Vous vous réunissez ici, aujourd'hui et demain, pour promouvoir et passer en revue les diverses activités de coopération envisagées aux termes de cet accord. Je vous souhaite tout le succès possible dans cette entreprise, et je puis vous assurer de la pleine et entière collaboration des officiels canadiens avec qui vous travaillerez.